n° 2759

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

REÇU
Par Alff Christian , 17:03, 02/09/2020

Luxembourg, le 2 septembre 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question parlementaire** à **Madame la Ministre de la Culture.**

Les secteurs de la culture et de l'événementiel font partie des branches économiques particulièrement affectées par la pandémie de Covid-19. Ainsi est-il que depuis le mois de mars, le Gouvernement et la Chambre des Députées ont à plusieurs reprises amendé la loi modifiée du 5 décembre 2014 relative entre autres aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels et des intermittents du spectacle, instituant un régime d'aides spécifique dont ont pu profiter les artistes indépendants admis au bénéfice des aides à caractère social ainsi que les intermittents du spectacle admis au bénéfice de l'indemnisation en cas d'inactivité involontaire.

Par Règlement grand-ducal du 18 juin 2020, le Gouvernement a prolongé la période du régime spécifique de ces aides supplémentaires jusqu'au 31 août 2020. Or, personne n'est en ce moment en mesure de dire quand les secteurs culturel et événementiel retrouveront leur niveau d'activité d'avant-pandémie. Alors qu'une certaine reprise a pu avoir lieu suite au déconfinement progressif depuis le mois de mai, elle s'avère nécessairement graduelle et partielle en raison des normes sanitaires à respecter. Dans cet ordre d'idées, il convient de s'interroger sur la situation économique des artistes professionnels et intermittents du spectacle de façon générale.

Dans ce contexte, j'aimerais demander les renseignements suivants à Madame la Ministre :

1. **Combien d'artistes professionnels indépendants respectivement d'intermittents du spectacle ont pu bénéficier des aides susmentionnées pendant les mois de mars à août 2020 ? Quel est le montant d'aides versées ?**

2. **Comment ces chiffres se comparent-ils aux octrois d'aides en temps « normaux » et notamment à la même période de l'année passée ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Djuna Bernard
Députée

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Luxembourg, le 23 SEP. 2020

Réf. : 834x12761

REÇU
Par Christine Wirtgen , 09:17, 24/09/2020

La Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Réponse à la question parlementaire n° 2759 de Madame la Députée Djuna Bernard

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n° 2759 de Madame la Députée Djuna Bernard au sujet des aides au profit des artistes professionnels et intermittents du spectacle, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Sam Tanson
Ministre de la Culture

Annexe : réponse à la QP no° 2759

139-000050-20090730-FR

Réponse de Madame la Ministre de la Culture à la question parlementaire n° 2759 en date du 2 septembre 2020 de l'Honorable Députée Djuna Bernard

Par sa question, l'Honorable Députée demande des renseignements concernant les aides supplémentaires qui ont été allouées aux artistes professionnels indépendants et aux intermittents du spectacle dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

1. Notons en premier lieu que ces aides supplémentaires s'adressaient à tous les intermittents du spectacle qui sont admis au régime habituel de l'indemnisation en cas d'inactivité involontaire, soit 202 personnes, ainsi qu'à tous les artistes professionnels indépendants admis au régime habituel des aides à caractère social, soit 83 personnes.

   Sur la période de mars à juillet 2020, 177 des intermittents du spectacle, ainsi que 68 des artistes professionnels indépendants ont introduit des demandes en obtention des aides supplémentaires mises en place pendant la période déterminée par le règlement grand-ducal modifié du 3 avril 2020. Pour cette même période, 851.624 EUR d'aides supplémentaires ont été accordés :

Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Total mars-juillet 2020
135.534 EUR	236.889 EUR	211.419 EUR	166.964 EUR	100.818 EUR	**851.624 EUR**

Aides supplémentaires accordées pour les mois de mars à juillet 2020

   (Étant donné que l'aide pour un mois déterminé ne peut être demandée qu'au fil du mois subséquent, le montant exact correspondant au mois d'août n'a pas encore pu être évalué, mais devrait se situer aux alentours des chiffres atteints les mois précédents, soit environ 150.000 EUR.)

2. Le graphique suivant juxtapose les aides aux artistes professionnels indépendants et aux intermittents du spectacle versées en 2020 (y inclus les aides supplémentaires) à celles de 2019 et 2018. L'augmentation conséquente des montants pendant ces derniers mois souligne non seulement la nécessité des mesures d'urgence introduites, mais illustre de surcroît l'échelle de l'impact subi par le secteur culturel face aux conséquences de la pandémie.

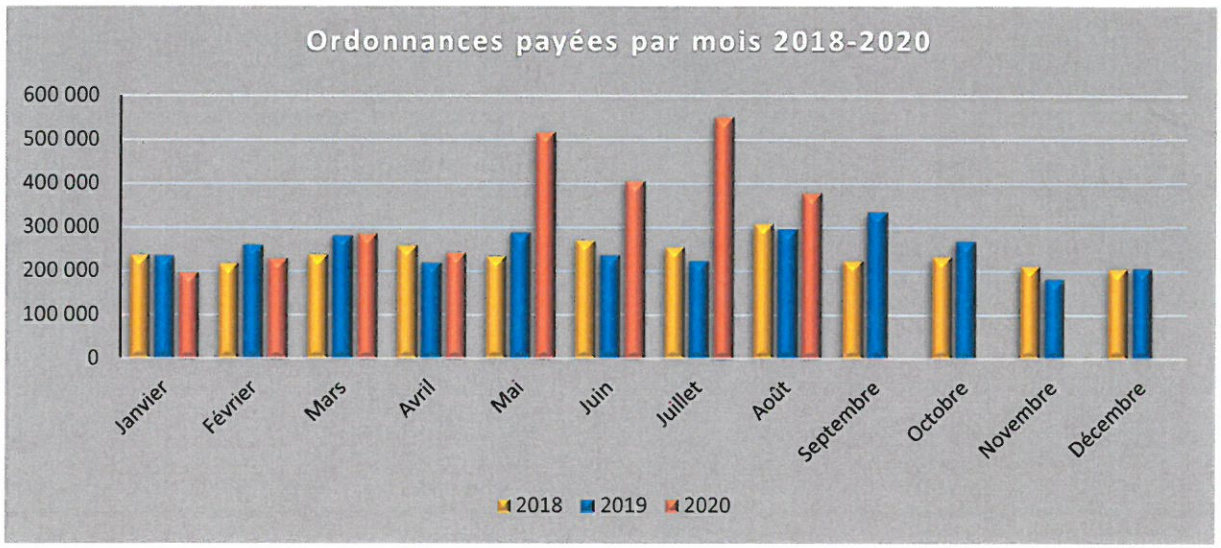

(Notons que ce tableau reprend les engagements financiers effectivement liquidés par mois. Etant donné que les opérations financières relatives aux aides sollicitées s'effectuent généralement le mois après celui pour lequel l'aide est demandée, la lecture de ce tableau exige la prise en compte de ce décalage d'au moins un mois.)